

SUIVI DES SUBVENTIONS DES PRC ET PRRC

Dans la décision D-2011-182, R-3752-2011 (paragraphe 433), la Régie de l'énergie (ci-après « la Régie ») demandait à Gaz Métro de présenter, lors des prochains rapports annuels, un suivi des subventions des PRC et PRRC versées et des volumes prévus liés à ces subventions, et de la rentabilité des projets subventionnés, par marché, en distinguant pour le PRC, les nouvelles constructions et les conversions. Par ailleurs, elle spécifiait à l'annexe 1 de la décision que ce suivi devait être présenté à compter du Rapport annuel 2011.

Gaz Métro interprète que la Régie souhaite que soit produit un rapport de suivi faisant le rapprochement par marché entre les données réelles de versements aux clients en cours d'exercice financier et les données prévisionnelles de volumes et de rentabilité des projets. En ce qui a trait à la rentabilité, l'exercice demandé par la Régie est complexe, voire impossible, pour la grande majorité des ventes en nouvelles constructions et de plusieurs projets de développement étant donné que les coûts de conduite sont inclus au plan de développement sur la base des projets et non sur une base unitaire. À titre d'exemple, supposons un projet composé de huit clients commerciaux dont seulement deux obtiendraient du PRC, Gaz Métro devrait alors déterminer un mode d'allocation des coûts entre les différents clients afin d'arriver à une rentabilité séparée entre les clients ayant obtenu du PRC et ceux qui n'en recevraient pas. Pour le moment, Gaz Métro n'est donc pas en mesure de produire les analyses demandées.

D'autre part, en ce qui a trait au PRRC, Gaz Métro s'interroge sur la pertinence de l'analyse demandée alors que la rentabilité sera toujours de 100 %. Cette réalité découle du fait que ce programme est destiné au maintien de la clientèle. La valeur de l'investissement associé étant ainsi nulle ou très faible.

Considérant la complexité associée à la demande, l'absence de données spécifiques dans certains cas et du délai imparti, Gaz Métro n'a pas été en mesure de répondre au suivi demandé pour le Rapport annuel au 30 septembre 2011.

Gaz Métro poursuivra son analyse au cours des prochains mois afin de déterminer si elle peut produire des analyses concernant les PRC et, le cas échéant, les coûts informatiques et de ressources humaines qui seraient nécessaires. Elle fera un suivi à cet égard dans le cadre du Rapport annuel 2012.